



## Démission suivi de conjoint

Par **mattou**, le **17/10/2011** à **10:10**

Bonjour,

J'ai démissionné d'un CDI fin juin 2011 pour suivre mon conjoint à 200 km de mon ancien lieu de travail.

Depuis le dépôt de mon dossier chez Pole emploi en juillet 2011, l'allocation m'est refusée pour différents motifs.

A chaque courrier de refus d'allocation, je fournis les éléments nécessaires, mais Pole Emploi trouve à nouveau une raison de ne pas accorder les allocations.

Pour finir, ils remettent en cause les feuilles de paie de mon conjoint (janvier 2011 à juin 2011) qui comportent notre ancienne adresse : normal puisque nous n'avons déménagé qu'en juillet 2011. Ils affirment donc que nous habitons encore à l'ancienne adresse.

Ces documents étant en leur possession depuis 4 mois, je les soupçonne de faire traîner le dossier volontairement.

Je vais donc leur fournir les feuilles de paie avec notre nouvelle adresse, mais je souhaite savoir s'il existe un recours car je suis sans ressources depuis 4 mois et le dossier à l'air d'être parti pour traîner encore au moins 1 mois (à condition qu'il soit accepté avec ces nouveaux justificatifs).

Quels sont mes recours pour "dossier remis en cause abusivement"?

Merci

Par **pat76**, le **29/10/2011** à **15:24**

Bonjour

Vous pouvez saisir le médiateur du pôle emploi, mais auparavant vous pouvez adresser une lettre recommandée avec avis de réception au Directeur de l'agence pôle emploi dont vous dépendez. Il n'est pas forcément informé de votre situation.

Vous avez suivi votre conjoint parce qu'il a été muté?